

## AKTUELL

NATIONALITÉ

# La nation prosélyte

David Wagner

**Les Luxembourgeois ne sont pas plus fertiles que les autres, mais ils se multiplient quand même. Les dispositions de la nouvelle loi sur la nationalité ont provoqué un rush des naturalisations.**

Le bâtiment où loge le ministère de la Justice est à l'image du quartier qui l'accueille - le Kirchberg : stérile, angoissant, totalitaire. Comment l'architecte s'y est-il pris pour rendre cet édifice tout de verre si peu transparent ? En tout cas, le nouveau ministre de la justice François Biltgen (CSV) devra se faire à ce dédale de couloirs où la libre circulation est quasiment interdite : ce mercredi, ce fut sa première conférence de presse dans ses nouveaux locaux. Car Biltgen a fort à faire avec l'héritage de son prédécesseur Luc Frieden (CSV) : cela fait en effet dix mois que la nouvelle loi sur la nationalité est en vigueur. Le temps pour Biltgen, d'en tirer un premier bilan. Un bilan, souligne-t-il, qu'il ne veut toutefois pas « définitif ».

Petit rappel : en octobre de l'année passée, la Chambre vota cette nouvelle loi qui régit l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise tout en apportant de profondes modifications à certaines réglementations. Aprement débattue, ne satisfaisant, in fine, ni les progressistes, ni les conservateurs, cette nouvelle loi toucha à trois « fondamentaux » : le droit du sol, la langue luxembourgeoise et la nationalité multiple.

« Nationalité multiple » et non « double nationalité », comme cela est souvent affirmé par erreur : la nouvelle législation abolit tout simplement l'exclusivité de la nationalité luxembourgeoise. En théorie, et certains cas concrets existent, il est tout à fait possible, selon certaines situations individuelles spécifiques, d'accumuler plus de deux passeports, pour autant que les législations respectives des différents pays reconnaissent également à leurs ressortissants cette possibilité.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que cette possibilité a considérablement augmenté le nombre de Luxembourgeois-e-s. Rien que ces dix premiers mois de cette année, 3.152 nationalités ont été accordées et 4.299 demandes sont en cours d'attente. A titre de comparaison, il faut savoir qu'entre 1950 et 2008, le nombre d'augmentation de demandes en

naturalisation était assez lent: de 287 demandes en 1950 à 1.065 en 2008. C'est en 2009 que ce nombre s'envole à 4.299.

Une autre réforme de fond de la nationalité est la clause très controversée de la langue luxembourgeoise. Bien que le Luxembourg soit un pays trilingue, le gouvernement précédent avait cédé aux pressions du camp conservateur pour lier la maîtrise de la langue de Dicks à l'acquisition de la nationalité. Le Luxembourg n'est pas pionnier en la matière : la réforme s'inscrit dans une vague européenne de restriction de l'immigration et d'hystérie identitaire. Au Luxembourg, c'est tout de même beaucoup plus soft : l'examen dure en tout en pour tout 35 minutes - 25 pour la compréhension orale et 10 pour l'expression orale. Sont exemptés de ce test, celles et ceux arrivé-e-s avant 1984 où qui ont passé leur scolarité au Luxembourg.

Enfin, même si le sujet a beaucoup moins été abordé, la nouvelle loi a quelque peu dilué le sacrosaint et archaïque droit du sang avec l'introduction du « double droit du sol ». Peut-être aurait-il mieux valu parler de demi droit du sol. Ce principe permet en effet aux enfants nés sur le territoire luxembourgeois entre 1991 et le 31 décembre 2008 de parents étrangers mais dont au moins un est né au Luxembourg d'acquérir automatiquement la nationalité luxembourgeoise. Cette disposition « transitoire » permet surtout de régler la situation de nombre d'enfants de la troisième génération et il n'est un secret pour personne qu'elle concerne surtout les Portugais-e-s.

Quant à la possibilité de voir un jour évaluer ce double droit du sol en droit du sol intégral, le ministre a répondu au woxx : « Je ne préjuge de rien, mais nous verrons après le premier bilan intégral fin 2010 ». Et d'ajouter malicieusement : « Vous savez, j'ai été président du CSV jusqu'à récemment, et je peux vous dire à quel point il était difficile de faire passer cette réforme ! ». Mais comme François Biltgen n'est plus président de son parti, l'introduction du droit du sol intégral devrait beaucoup moins l'exposer à l'aile conservatrice de son parti. Mais avec un Michel Wolter comme successeur, la tâche ne devrait pas être facilitée. Mais qui sait ?

## SHORT NEWS

## (K)ein Steuerparadies?

Während sich die Luxemburger ONG-Szene zur Zeit noch darüber streitet, ob es ein Fehler war den Finanzplatz Luxemburg ob seiner entwicklungspolitischen Nebenwirkungen zu hinterfragen, findet vor dem Bezirksgericht Luxemburg ein äußerst spannender Prozess statt. Dort muss sich seit Montag ein Steuerbeamter unter anderem wegen Korruption und Urkundenfälschung verantworten. Er hatte - so sieht es zumindest die Anklage - Rechnungen und Unterlagen von mehr als einem Dutzend Firmen gefälscht um so deren Steuerschuld klein halten zu können. Nicht ohne sich dafür von einem französischen Geschäftsmann entlohnen zu lassen. Der Auftraggeber drückt deshalb ebenfalls die Anklagebank. Die Verteidigung des Steuerbeamten: So etwas sei gängige Praxis. Dem widerspricht der Direktor der Steuerverwaltung: Es sei den Beamten untersagt, die Steuererklärungen für Gesellschaften zu machen und schon gar nicht gegen Bezahlung. Allerdings scheint die Kontrolle dieses hehren Prinzips ein Ding der Unmöglichkeit zu sein: 70.000 Gesellschaften und mehr als doppelt so viele Privatpersonen müssen jedes Jahr abgearbeitet werden. Der Steuereinsamler und seine Hierarchie können nur stichprobenartig überprüfen, ob es hier keine „arrangements“ wie im besagten Fall gibt. Deshalb ist es auch kaum möglich festzustellen wie gängig die Praxis tatsächlich ist. Der aktuelle Fall wurde nur zufällig aufgedeckt, weil der Geschäftsmann wegen anderer Delikte in Frankreich auffällig geworden war und es zu einer Durchsuchung seines Luxemburger Firmensitzes gekommen war. Dort fand sich dann auch der Beleg einer Zahlung von 10.000 Euro an den Steuerbeamten.

## Drugs - No News, good News?

2007 wurden rund 2.500 so genannte injizierende, langjährige Abhängige in Luxemburg gezählt. Seit 2000 ist die Anzahl der Drogenabhängigen eher stabil. So einige der Resultate, welche die Studie des niederländischen „Trimbos Instituut“ für mentale Gesundheit und Suchtkrankheiten im Auftrag des Gesundheitsministeriums diese Woche beinhaltete. Ziel der Studie war eine Evaluierung des demnächst auslaufenden zweiten nationalen Drogenaktionsplanes vorzunehmen. Die Ergebnisse des „Trimbos Instituut“ bringen denn auch keine wirklich bahnbrechenden Neuigkeiten. So steht noch immer der Bau der Fixerstube in der rue d'Alsace aus und die Dezentralisierung der Hilfsstrukturen über Land geht nur langsam voran. Wenig verwunderlich ist auch die Empfehlung des Institutes eine heroingestützte Behandlung in Luxemburg einzuführen. Erstaunlich dennoch die guten Noten, die das Institut der Drogenpolitik der Regierung letztlich zuerkannte: So seien rund 82 Prozent der 56 Projekte, die im Rahmen des Aktionsplans vorgesehen waren, umgesetzt worden. Eine optimistische Zahl angesichts der vielen Baustellen, die im Bereich der Drogenpolitik noch immer bestehen.

## Les Villeroy ne baissent pas les bras

Le spectacle était unique. A dix-huit heures, en pleine nuit noire, sous une pluie battante et des bourrasques de vent, 200 personnes munies de drapeaux et de banderoles traversent le pont à Schengen qui relie l'Allemagne au Luxembourg. Le tout accompagné d'une stéréo qui joue l'Internationale, des classiques d'Ernst Busch (« Einheitsfrontlied ») ou bien encore des titres plus originaux : « Les patrons, c'est comme les cochons... ». Lundi dernier, les salarié-e-s en lutte de Villeroy et Boch avaient invité à une manifestation de solidarité dans ce haut lieu de la mythologie européenne. C'est que la lutte est particulièrement âpre : même le président de l'OGBL, Jean-Claude Reding, a fait le déplacement. Cela fait longtemps que le Luxembourg n'a plus connu de tel conflit social. « En fait, il faudrait prendre les armes, y a plus rien d'autre à faire », lance un manifestant tenant une banderole. Alors que les salarié-e-s demandent au moins 120 euros d'indemnité par salarié et par mois travaillé, la direction ne voulait pas accorder plus de 96 euros. Mardi et mercredi, les salarié-e-s ont voté pour ou contre la grève, mais ont décidé d'attendre l'issue du dernier round de conciliation ce jeudi pour faire connaître le résultat et, le cas échéant, faire la grève.